

Subvention au profit  
de l'Œuvre des Pupilles  
de l'École Publique.

Dr C. L. et Dr Finzeu. <sup>général</sup> Bureau  
M. par M. M. - Préfet de M. M.  
M. M., le 24.1.1966. Pour le Préfet  
M. L. P. chargé des affaires.

Le Conseil Municipal a voté une subvention de cinquante fr. au profit de  
l'Œuvre des Pupilles de l'École Publique de M. M. et M. M.  
dit que la subvention sera versée sur le crédit de l'art. 657 ouvert au  
budget primitif 1966 et qu'elle sera versée en C. C. P. de l'Œuvre - n° 430.10